commission nationale du débat public

Le vice-président

Paris, le 3 septembre 2025

Madame, Monsieur,

Lors de la séance plénière du 23 juillet 2025, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a chargé.e.s d'émettre un avis à caractère méthodologique, pour la communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre, relatif à la participation du public au projet de zone d'activités La Salmagne, lauréate du dispositif « sites clés en main France 2030 », sur les communes d'Élesmes et de Vieux-Reng de la communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) (59).

Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général ayant trait à ce projet qui présente des enjeux locaux socio-économiques, environnementaux et d'aménagement du territoire certains et je souhaite vous préciser le cadre d'intervention de la CNDP à son égard.

L'intervention de la CNDP concernant cette démarche a été décidée en application de l'article L. 121-1 du code de l'environnement qui précise que la CNDP peut être sollicitée dans le cadre de missions visant à *« émettre tous avis et recommandations à caractère général ou méthodologique de nature à favoriser et développer la participation du public »*. Dans ce cadre et par cette lettre, la CNDP vous mandate et précise le périmètre de votre mission, ses fondements légaux, afin de vous aider dans l'accomplissement de celle-ci.

Rappel du contexte global de la demande de la communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre

Le site La Salmagne (85 hectares) a été sélectionné en juin 2024 dans le cadre du dispositif national « sites clés en main France 2030 ». Ce projet consiste en la reconversion de l'aérodrome La Salmagne, propriété de la communauté d'agglomération, en zone d'activité économique susceptible d'accueillir une ou plusieurs entreprises de grande taille génératrices d'emplois pour le territoire. La CAMVS a sollicité la CNDP au mois de juillet 2025 pour l'accompagner dans la reconnaissance et l'approfondissement des enjeux que porte ce projet en terme d'information et de participation du public et des parties prenantes. La CNDP a fait droit à cette demande dans le cadre d'une mission dont l'objet est d'émettre un avis à caractère méthodologique préalable à la définition et à la mise en œuvre par la CAMVS d'une stratégie de concertation.

Une mission visant la production d'avis à caractère méthodologique

Votre mission sera d'émettre un avis à caractère méthodologique sur les dispositifs participatifs à mettre en place par le porteur de projet. Vous êtes également légitimes à formuler des recommandations sur la manière dont le porteur de projet devra informer le public de vos recommandations et des enseignements qu'il tirera de la participation du public. Je souhaite que vous formuliez des conseils méthodologiques sur les modalités de participation du public à prévoir par le porteur de projet afin que les procédures d'information et de participation envisagées apportent toutes les garanties aux publics concernés. L'élaboration de votre avis

méthodologique se fonde sur les valeurs de la CNDP, notamment les principes d'indépendance, de neutralité, de transparence, d'égalité de traitement, d'argumentation et d'inclusion. Au regard de la lettre de saisine et de son instruction, votre avis doit permettre de répondre notamment aux questions suivantes :

- Quels sont les enjeux structurants de la requalification de l'aérodrome en zone d'activités : enjeux économiques, enjeux humains, enjeux environnementaux, enjeux de territoire, enjeux financiers...

- Quels pourraient être sur cette base les périmètres de la concertation (publics concernés et thématiques mises en débat) ?

- Quelles méthodes et quels moyens d'information et de mobilisation du public déployer pour aller vers l'ensemble des publics et favoriser leur implication ?

- Comment déterminer un calendrier adapté pour la conduite de la concertation ?

Vous vous attacherez à conduire votre mission en tenant compte des actions précédemment engagées par la collectivité et les acteurs publics, en prenant en considération les initiatives de développement économique impactant le territoire, et le calendrier des prochaines élections municipales (15 et 22 mars 2026).

Garantir le droit à l'information et à la participation de chaque individu

Pour construire cet avis, il vous faudra, en toute indépendance, analyser le contexte local, les questions qui font débat, les positions des différents acteurs locaux. Il est important que vous puissiez aller à la rencontre des principaux acteurs concernés, afin d'identifier avec précision les sujets qui doivent être soumis au débat. Vous pouvez solliciter auprès du porteur de projet l'accès à tout document vous permettant d'approfondir votre analyse. Vous êtes tenu.e.s à une obligation de neutralité et d'impartialité. Vous devez expliciter le mandat qui vous est confié par la CNDP auprès de tous les acteurs impliqués dans le projet porté par l'agglomération. Je vous invite en outre à prêter attention aux messages qui seraient émis publiquement à propos de votre mission particulière.

Vous remerciant pour votre engagement, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Floran AUGAGNEUR

Monsieur Jean-Louis LAURE
Madame Anne-Marie ROYAL
Avis à caractère méthodologique Reconversion du site La Salmagne (59)

la commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain – 75007 Paris – France - T. +33 1 40 81 12 63 – floran.augagneur@debatpublic.fr
debatpublic.fr